



PRÉFET DE LA GIRONDE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

Service des Procédures Environnementales

ARRÊTÉ DU 21 FEV. 2019

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

CRÉATION DE SECTEURS D'INFORMATION SUR LES SOLS (SIS)

**Le Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine,
Préfet de la Gironde,**

Vu le code de l'Environnement, parties législative et réglementaire et notamment ses articles L. 556-2, L. 125-6, L. 171-6, L. 171-8, L. 172-1, L. 511-1, L. 512-5, L. 514-5 et R.125-41 à R.125-47 ;

Vu l'article 173 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols SIS ;

Vu le décret n° 2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L. 125-6 et L. 125-7 du code de l'Environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;

Vu le rapport et les propositions du 15 février 2019 de l'Inspection des installations classées pour la protection de l'environnement,

Vu les avis émis par les communes des EPCI entre le 01/02/2018 et le 01/08/2018 ;

Vu l'information des propriétaires concernés par le projet de création de secteurs d'information sur les sols, par courrier préfectoral du 13/07/2018 ;

Vu les observations du public recueillies entre le 05/10/2018 et le 26/10/2018 ;

Considérant qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

Considérant que les activités exercées par les sociétés dont les noms figurent sur l'annexe 1, est à l'origine de pollution des sols et des eaux souterraines ;

Considérant que les communes du département de la Gironde ont été consultées sur les projets de création de Secteurs d'Information des Sols situées sur leur territoire ;

Considérant que les propriétaires des terrains d'assiette concernés par des projets de création de Secteurs d'Informations des Sols ont été informés ;

Considérant que la consultation du public a été réalisée du 05/10/2018 au 26/10/2018;

Considérant que les remarques des communes, des propriétaires et du public ont été prises en compte et qu'elles ne remettent pas en cause les projets de création de Secteur d'Information des Sols ;

Sur proposition du Secrétaire général de la Préfecture de la Gironde ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{ER} : GÉNÉRALITÉS

Conformément à l'article R. 125-45 du Code de l'environnement, les Secteurs d'Information des Sols suivants sont créés, pour l'Établissement Public de coopération Intercommunal – CC Convergence Garonne :

- Sur la commune de GUILLOS :

Identifiant SIS	Nom usuel
33SIS06200	Ancienne décharge de Guillou

- Sur la commune de PUJOLS SUR CIRON :

Identifiant SIS	Nom usuel
33SIS06226	Ancienne décharge "Le Pingua"

- Sur la commune de SAINTE CROIX DU MONT :

Identifiant SIS	Nom usuel
33SIS06211	SICTOM

Ces Secteurs d'Informations des Sols sont annexés au présent arrêté préfectoral.

ARTICLE 2 : PUBLICATION

Les secteurs d'Information des Sols mentionnés à l'article 1 sont publiés sur le site Internet <http://www.georisques.gouv.fr>

L'arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département de la Gironde.

ARTICLE 3 : NOTIFICATIONS

Conformément à l'article R. 125-46 du code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des EPCI compétents en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale dont le territoire comprend un ou des Secteurs d'Informations des Sols mentionnés à l'article 1.

ARTICLE 4 : PUBLICITÉ

En vue de l'information des tiers :

Conformément à l'article **R181-44 du code de l'environnement**, une copie du présent arrêté sera déposée en mairie des communes concernées par le présent arrêté et pourra y être consultée par les personnes intéressées. Il sera affiché à la mairie pendant une durée minimum d'un mois, procès-verbal de l'accomplissement de cette formalité est dressé par les soins du maire.

ARTICLE 5 : DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

Le présent arrêté est soumis à un contentieux de pleine juridiction. Conformément à l'article **R181-50 du code de l'environnement**, il peut être déféré à la juridiction administrative compétente, le tribunal administratif de Bordeaux :

- par les tiers, personnes physiques ou morales, les communes intéressées ou leurs groupements dans un délai de **quatre mois** à compter de la publication ou de l'affichage de la présente décision.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet « WWW.TELERECOURS.FR ».

ARTICLE 6 : EXÉCUTION

Le Secrétaire Général de la Préfecture, les Maires et présidents d'EPCI mentionnés à l'article 1, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

À Bordeaux, le **21 FEV. 2019**

LE PRÉFET

~~POUR le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,~~

Thierry SUQUET

ANNEXE 1
FICHE SIS DE LA CC CONVERGENCE GARONNE



Identification

Identifiant	33SIS06200
Nom usuel	Ancienne décharge de Guillos
Adresse	Champ de Jean
Lieu-dit	Champ de Jean
Département	GIRONDE - 33
Commune principale	GUIILLOS - 33197
Caractéristiques du SIS	<p>Ancienne décharge non autorisée autrefois exploitée par la commune de Guillos (33), et située sur une ancienne gravière sur cette commune. L'ancienne décharge a été exploitée jusqu'en 1987. Les dépôts de déchets sauvages ont débuté vers 1990. En novembre 2002, une plainte a été adressée à la Préfecture concernant une reprise des activités d'exploitation de la gravière et d'un comblement avec des déchets (ménagers, pneumatiques, gravats...). Cette activité illégale a cessé en février 2003 suite à l'action de la DRIRE.</p> <p>L'emprise du dépôt occupe une surface estimée comprise entre 10 000 et 50 000 m², sur une profondeur de 2 à 5 mètres. La nature des déchets répertoriés correspond à des déchets verts, inertes et encombrants.</p> <p>Cette décharge est inscrite dans l'action nationale de résorption des décharges de déchets ménagers et assimilés, autorisées ou non autorisées, introduite par la circulaire du Ministère de l'Écologie et du Développement Durable du 23 février 2004.</p>
Etat technique	Site mis à l'étude, diagnostic prescrit par arrêté préfectoral
Observations	<p>Les activités exercées sur ce site ayant pu être à l'origine de pollution potentielle du sol et du sous-sol, un diagnostic initial et une Évaluation Simplifiée des Risques (ESR) ont été prescrits par l'arrêté préfectoral de mise en demeure du 12 décembre 2005 à la Mairie de Guillos. Les étapes A et B de l'ESR ont été remises le 19 mai 2006 et le 28 mai 2008. Des compléments ont été apportés le 4 avril 2009. Lors de cette étude, un impact avéré des dépôts de déchets sur la qualité des eaux superficielles a été mis en évidence (Chrome, Nickel, Plomb, Arsenic).</p> <p>Des informations précises et complémentaires peuvent être obtenues en consultant la fiche BASOL correspondante sur "http://basol.developpement-durable.gouv.fr/".</p>

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL	Base BASOL	33.0214	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=33.0214

Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection Terrains concernés à risques potentiels, à gérer

Commentaires sur la sélection En l'absence de mise en place de servitudes d'utilité publique (SUP) sur la décharge, le site est classé comme étant à risques potentiels à gérer.

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 420725.0 , 6390595.0 (Lambert 93)

Superficie totale 39461 m²

Perimètre total 825 m

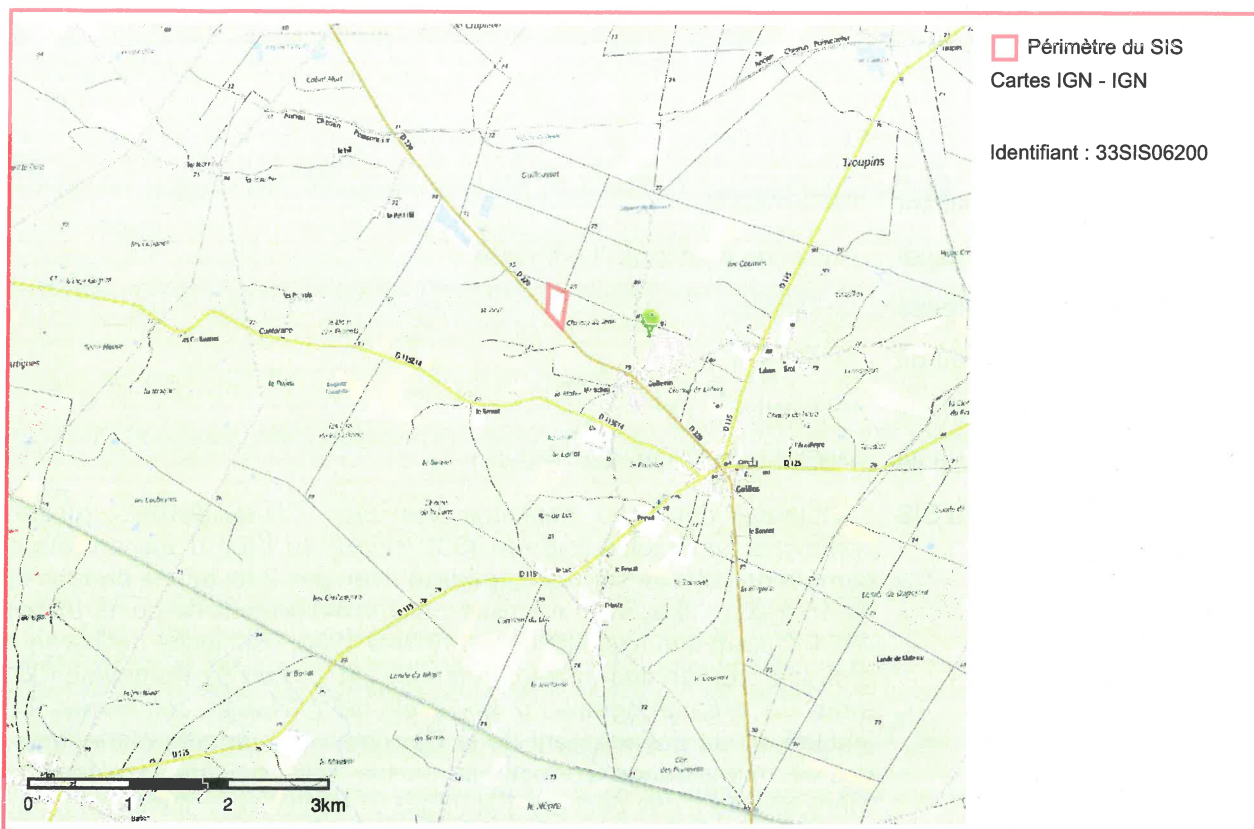
Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
GUILLOS	0A	443	02/01/2018
GUILLOS	0A	871	02/01/2018

Documents

Cartographie





Identification

Identifiant	33SIS06226
Nom usuel	Ancienne décharge "Le Pingua"
Adresse	Le Pingua
Lieu-dit	Le Pingua
Département	GIRONDE - 33
Commune principale	PUJOLS SUR CIRON - 33343
Caractéristiques du SIS	<p>Ancienne décharge exploitée par Guy CHASSAIGNE sur la commune de Pujols-sur-Ciron (33), située au droit d'une ancienne carrière de calcaire sur une superficie d'environ 2 ha et une profondeur de 15 à 20 m. Elle était autorisée par l'arrêté préfectoral du 18 février 1974. Durant son exploitation de 1974 à 1988, l'ancienne décharge a reçu les ordures des treize communes du canton de Podensac (33) dans un premier temps, puis celles de plusieurs communes et institutions du département de la Gironde : des ordures ménagères, des déchets ménagers dangereux (huiles, piles, peintures, solvants et médicaments), des déchets d'abattoirs et hospitaliers (infectieux), des ferrailles, des carcasses de voitures, des encombrants, des verres, des papiers et cartons, des plastiques, des textiles, des déchets verts, des déchets agricoles (produits phytosanitaires, emballages) et des déchets inertes.</p> <p>Après la fin de l'exploitation, le site a été remblayé par de la terre végétale sur quelques dizaines de centimètres. Des pins maritimes ont été plantés.</p> <p>Cette décharge est inscrite dans l'action nationale de résorption des décharges de déchets ménagers et assimilés, autorisées ou non autorisées, introduite par la circulaire du Ministère de l'Écologie et du Développement Durable du 23/02/2004.</p>
Etat technique	Site mis à l'étude, diagnostic prescrit par arrêté préfectoral
Observations	<p>L'étape A et B du diagnostic initial et de l'Évaluation Simplifiée des Risques (ESR) ont été remis le 19 juin 2006 et le 30 octobre 2006. Les analyses de sols ont révélé des anomalies en plomb, en cuivre et en arsenic. Une pollution de la nappe superficielle a été mise en évidence vis à vis des matières organiques et azotées, ainsi qu'un léger impact en naphthalène.</p> <p>Des informations précises et complémentaires peuvent être obtenues en consultant la fiche BASOL correspondante sur "http://basol.developpement-durable.gouv.fr/".</p>

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL	Base BASOL	33.0262	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=33.0262

Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection Terrains concernés à risques potentiels, à gérer

Commentaires sur la sélection En l'absence de mise en place de servitudes d'utilité publique (SUP) sur la décharge, le site est classé comme étant à risques potentiels à gérer.

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 434274.0 , 6391681.0 (Lambert 93)

Superficie totale 29627 m²

Perimètre total 703 m

Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
PUJOLS SUR CIRON	0A	470	29/11/2017
PUJOLS SUR CIRON	0A	471	29/11/2017
PUJOLS SUR CIRON	0A	472	29/11/2017
PUJOLS SUR CIRON	0A	473	29/11/2017
PUJOLS SUR CIRON	0A	474	29/11/2017
PUJOLS SUR CIRON	0A	1149	29/11/2017

Documents



Identification

Identifiant	33SIS06211
Nom usuel	SICTOM
Adresse	Tiche
Lieu-dit	Tiche
Département	GIRONDE - 33
Commune principale	SAINTE CROIX DU MONT - 33392
Caractéristiques du SIS	Ancienne décharge de stockage et de traitement d'ordures ménagères et déchets assimilés située au lieu-dit « Le Tiche » sur la commune de Sainte-Croix-du-Mont (33). La zone de déchets est estimée à une surface de l'ordre de 5600 m ² . Cette décharge était exploitée par la Mairie de Sainte-Croix-du-Mont, et était autorisée par arrêté préfectoral du 17/04/1972. En activité jusqu'en février 1981, elle a cessé son activité la même année. Par courrier du 04/07/2006, l'administration confirmait la responsabilité de la réhabilitation de l'ancienne décharge au SICTOM du Langonais.
Etat technique	Site en cours de traitement, objectifs de réhabilitation et choix techniques définis ou en cours de mise en oeuvre
Observations	Une évaluation simplifiée des risques (ESR) et une étude de sols pour la réhabilitation de la décharge ont été remises à l'Inspection des Installations Classées, respectivement le 30/07/2009 et le 23/09/2010. L'analyse des sols a montré la présence de métaux dans les remblais de couverture. L'analyse des lixiviats a montré un impact en ammonium, nickel, arsenic, et localement en chrome total. Des informations précises et complémentaires peuvent être obtenues en consultant la fiche BASOL correspondante sur " http://basol.developpement-durable.gouv.fr/ ".

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL	Base BASOL	33.0327	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=33.0327

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	Terrains concernés à risques potentiels, à gérer
Commentaires sur la sélection	Travaux de remise en état de la décharge à effectuer

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 441882.0 , 6395103.0 (Lambert 93)
Superficie totale 11788 m²
Périmètre total 552 m

Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
SAINTE CROIX DU MONT	0C	213	23/11/2017
SAINTE CROIX DU MONT	0C	214	23/11/2017
SAINTE CROIX DU MONT	0C	217	23/11/2017
SAINTE CROIX DU MONT	0C	218	23/11/2017

Documents

Cartographie

